



Agrément DDCSPP N° : 04614ET0003

Label CEFVL N° : 02016

Programme et modalités des formations 2015 EPAL.

Stages initiation :

- Deux sessions du 20 au 24 avril 2015 **COMPLET !** et du 6 au 10/07/2015, animés par Roland (DTE), Eric et Stéphane.
- Public : priorité est donnée aux jeunes (<18ans) et aux personnes du département étoffant les effectifs d'un des trois clubs Lotois...

Cotisation annuelle 500€ par personne, 250€ pour les jeunes avec prise en charge de la licence de l'année en cours.

La formation s'organise autour d'un stage de 5 jours contigus et d'un accompagnement jusqu'au brevet niveau vert, brevet initial dans la limite d'une année pleine.

Un moniteur BE ou BP pourra accompagner ces stages.

Stage progression perf 1 et 2, niveau bleu :

- Stage au mois de juin, du 15 au 19 animé par Roland et Romain (BE parapente).
- Stage en octobre, du 19 au 23 animé par Philippe et Laurent

Cotisation à l'année 100€, les frais de transport, hébergement et nourriture des moniteurs bénévoles pendant les déplacements, sont à prendre en charge par les élèves.

Stage performance/cross, niveau marron :

- La date du stage est à définir en fonction des demandes, animé par Laurent, Stéphane et un troisième moniteur.

Cotisation 100€ par an, les frais de transport, hébergement et nourriture des moniteurs bénévoles pendant les déplacements, sont à prendre en charge par les élèves.

Formation théorique :

- Brevet de pilote /pilote confirmé

Les dates seront fixées à la demande des clubs et élèves pour une session avant la fin d'année.

Lieu : aérodrome de Livernon.

Recyclage biplaceurs fédéraux et Espaces aériens : Samedi 13 juin par Jean-Marie Mas (rappel des obligations faites aux bi-placeurs fédéraux)

Informations et réservation : Confirmez votre inscription de manière ferme auprès d'Eric Bénévent. Un chèque d'acompte de 100€ à l'ordre de l'EPAL 46000 Cahors vous sera demandé. Votre licence/assurance 2015 doit être à jour.

Contact : Eric Bénévent, La Rivière 46160 CADRIEU. 06 70 57 57 99, ericbenevent@orange.fr

Rappel : Les stagiaires doivent être licenciés, assurés et membre d'un des clubs du département.